

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du jeudi 07 décembre 2023

Délibération N° DE_2023_085

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	9	11
Date de la convocation : 02/12/2023		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Marie-Reine RIVIERE, Madame Pascale SANHES, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL
Représentés : Madame Cécile SAVY représentée par Monsieur Jean-Paul LABIT, Madame Muriel LAPIERRE représentée par Monsieur Robert BOS
Absents et Excusés : Monsieur Pierre-Edouard DAURES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATION TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE au 1er janvier 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- de revoir le tarif de location de la Salle Polyvalente pour les non résidents de la commune qui est à ce jour à 390€ selon la délibération DE 2021-062 du 28 octobre 2021.
- que la location de la Salle Polyvalente pour les non résidents de la commune qui est à ce jour à 390€ soit désormais à 500€,
- que les autres tarifs ne soient pas modifiés ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2024, les tarifs comme indiqués ci-après :**

SALLE DES FETES

- Pour les résidents de la commune (salle des fêtes + cuisine + salle de réunions) : 180 €
- Location par journée supplémentaire : 60 €
- Pour les associations de la commune (manifestation à but lucratif) : **gratuit**
- Pour les associations hors commune : 190 €

Sous-Préfecture de MILLAU
Date de reception de l'AR: 15/02/2024
012-211202551-DE_2023_085-DE

DE_2023_085

- Pour les non résidents de la commune : 500€
Location par journée supplémentaire : 60 €

Pour tous les utilisateurs : participation chauffage du 1^{er} octobre au 1^{er} mai : 60 €/jour.
Chèque caution à la remise des clefs : 500 €

SALLE DE REUNION

- Pour les habitants de la commune : 70 €
- Pour les non résidents de la commune : 120 €
- Associations et organismes hors commune : 120 €

Participation chauffage pour tous les utilisateurs du 1^{er} octobre au 1^{er} mai : 20 €/jour.
Chèque caution à la remise des clefs : 500 €

SALLE DE LA MAIRIE

Uniquement en cas d'utilisation du 1^{er} octobre au 1^{er} mai :

- Associations et organismes hors commune : 50 €/jour et 20 €/soirée

- Charge Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.